



## **AVIS AUX ELECTEURS**

**Madame le Maire de NERNIER informe les électeurs ;**

**La commission communale de contrôle des listes électorales réunie en mairie le 18 septembre 2020 a procédé à la validation des inscriptions et des radiations.**

**Les listes électorales communales sont à disposition des électeurs et consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture ;**

**Tout électeur peut se présenter à la Mairie pour en prendre connaissance et faire valoir ses réclamations.**

**Affiché le 18 septembre 2020**

  
